



## RAPPORT D'ACTIVITE 2019

### ESPERANCE CENTRE PARENTAL

#### POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

#### **I. EDITORIAL :**

Le CENTRE PARENTAL ARSEA ESPERANCE est un établissement de type « Maison Maternelle » qui avait vocation à accueillir des femmes enceintes ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans, orientées par le Service de Protection de l'Enfance du Bas-Rhin (SPE). Depuis plusieurs années, le CENTRE PARENTAL n'accueille plus uniquement des mères isolées mais également des couples et/ou des pères avec enfant(s).

L'objectif de l'accueil reste le soutien à la parentalité pour des familles autonomes dont les relations intra familiales sont dégradées ou ayant besoin d'aide dans la gestion du quotidien avec leurs enfants.

2 types d'accueil sont possibles :

- L'accueil judiciaire : Ce type d'accueil concerne les enfants confiés au Service de Protection de l'Enfance par un jugement ordonné par le Juge des enfants. Le ou les parent(s) bénéficie(nt) d'un large droit de visite et d'hébergement auprès de son ou ses enfant(s). La durée moyenne est d'une année.
- L'accueil contractualisé : Ce type de prise en charge permet au parent de solliciter une contractualisation avec le Service de Protection de l'Enfance. Un contrat est signé entre les deux parties. La famille est libre de quitter la structure à tout moment et de mettre un terme au contrat. La prise en charge est de 6 mois renouvelable jusqu'aux 3 ans du dernier enfant.

## II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

### 2.1 Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

#### 2.1.1. Personnes accueillies en 2019

Personnes accueillies	2018	2019
Adultes	15	8
Dont femmes enceintes	2	0
Parents mineurs	0	3
Dont femmes enceintes	0	1
Enfants	31	15

#### 2.1.2. Motif principal de l'accueil

- Alternative au placement : 4
- Placement judiciaire : 3
- Accueil nouveau-né : 1
- Mise à l'abri : 1
- Autres : 1

#### 2.1.3 Age des parents et enfants

Parents	13-17 ans	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46 ans et +
Nb personnes	3	4	3	1	/
Enfants	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans	
Nb personnes	8	3	3	1	

#### 2.1.4 Composition familiale

Typologie / Année	2019	2018
Mère isolée	8	9
Père isolé	1	1
Couples avec enfant(s)	1	2
Nb personnes avec enfants	26	15

## 2.1.5 Ressources des ménages

Parents	PF + salaire	Salaire	PF	PF + PE	AUCUNE
A l'entrée	/	/	5	2	2
Evolution en cours de séjour 2019	2	1	4	1	1

## 2.2 Evolution des mesures réalisées sur les 6 dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nb de journées réalisées</b>	4241	6904	6030	5493	6011	6807
<b>Capacité d'accueil (nb de lits) au 1er janvier</b>	8	8	8	8	8	8
<b>Taux d'occupation</b>	145.75%	237.26%	205.9%	187,60%	205,30%	233,1%
<b>Durée moyenne de séjour des sortants en mois</b>	10	8	18	10	12	11
<b>Nb de familles accompagnées</b>	9	7	7	7	12	10
<b>Nb d'enfants</b>	22	22	21	21	31	18
<b>Dont – de 3 ans</b>	11	10	7	7	17	8

### **Observations :**

Tout comme les chiffres observés en 2018, nous pouvons noter une augmentation significative du nombre de familles prises en charge au Centre Parental. Ceci s'explique d'une part par la poursuite d'accueil de mesures judiciaires et d'autre part par l'accueil de grande fratrie.

## 2.1 Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

## 2.2 Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

Mouvements	Familles	Dont adultes	Dont enfants
Entrées	5	3	10
Sorties	3	3	5

### III. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### 3.1 Vie de l'établissement

Courant du printemps 2019, l'équipe éducative a accueilli une auxiliaire de puériculture à mi-temps. L'intervention de cette professionnelle de la petite enfance est une réelle plus-value à l'accompagnement socio-éducatif proposé aux familles accueillies au Centre Parental. En effet, son expertise dans le champ de la petite enfance et du développement de l'enfant vient enrichir les pratiques professionnelles et permet de proposer des temps d'intervention ciblés autour du quotidien de l'enfant au sein de sa famille.

Par ailleurs, l'auxiliaire de puériculture présente au Centre Parental intervient également au sein de la Micro-Crèche Sociale ESPERANCE. Ainsi, cette professionnelle est une ressource tant dans les échanges d'observations entre les équipes du Centre Parental et de la Micro-Crèche Sociale tant pour les familles qui peuvent avoir une interlocutrice privilégiée concernant des questions relatives au mode de garde.

En octobre 2019, le Centre Parental ouvre ses portes à l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin. En effet, suite à plusieurs échanges entre les Responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance et des services ESPERANCE, une contractualisation a été actée pour une place au sein du Centre Parental pour une famille venant du Haut-Rhin.

Face à cette nouvelle offre de service, le Centre Parental a acquis un nouvel appartement dit d'immersion au Centre-Ville de Sélestat. Ainsi, à ce jour, le Centre Parental dispose de 7 logements pour le Service de Protection du Bas-Rhin et 1 logement pour l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin.

#### 3.2 Partenariat

Le fonctionnement du Centre Parental ne peut se penser sans le travail en partenariat. En 2018, des partenariats ont été mis en place avec les services de Protection Maternelle et Infantile ainsi qu'avec le Centre Médico-Psychologique. Ces collaborations sont toujours à l'œuvre et tendent à être renforcées notamment lors de temps de rencontre et d'échanges réguliers entre les équipes afin de coordonner au mieux les actions de chacun.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Service de Protection de l'Enfance est un interlocuteur privilégié pour échanger autour des situations des familles accueillies au Centre Parental. En effet, il représente le chef de file en matière de politiques concernant la Protection des Mineurs dans le

Département. Ainsi, des concertations partenariales en présence d'un représentant du SPE sont régulièrement organisées. Ces temps d'échanges permettent d'élaborer des objectifs d'accompagnement ou encore d'envisager d'éventuelles orientations.

Par ailleurs, l'équipe du Centre Parental travaille avec une multitude de partenaires venant de secteurs différents, tels que :

**L'enfance et la parentalité** : travailleurs sociaux effectuant des mesures d'AED, d'AEMO, de Mesures Judiciaires d'Investigation Educative, la Protection Maternelle et Infantile, la Micro-Crèche Sociale, les écoles, AID par le biais des techniciennes en intervention sociale et familiale, ...

**L'accès aux droits** : les travailleurs sociaux de l'UTAMS, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mairie, le Centre Communal d'Action Sociale, ...

**L'insertion socio-professionnelle** : le Pôle Emploi, la Mission Locale, les structures d'insertion (Tremplins, SAVA, Etikette),...

**Le logement et l'hébergement** : les bailleurs sociaux, les structures d'hébergement (CHRS), les services assurant l'accompagnement dans le cadre du FSL et/ou des logements d'insertion, ...

**La santé** : Les médecins traitants, le Centre Médico-Psychologique, le CAMSP, l'UDOPE, les pédiatres, ...

**Le lien social** : le Centre Socio-Culturel, l'Espace Jeunesse de la Ville, les AGF ...

#### IV. **TRAVAIL AVEC LES FAMILLES**

##### 4.1 **L'accompagnement à la parentalité**

La parentalité peut se définir comme : « L'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en différentes postures, paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant mais aussi en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité. » (Di Ruzza).

L'accompagnement socio-éducatif et le soutien à la parentalité proposés au Centre Parental se déclinent à travers :

- **L'observation** :

Dès l'admission au Centre Parental, l'équipe apprend à connaître la famille en instaurant un climat de confiance mais également en observant les relations intra-familiales lors de visites à domicile, de temps d'activités ou encore d'entretiens individuels et familiaux. L'observation passe également par le récit de vie de la famille quant à son vécu parfois traumatique et aux attentes de cette dernière. L'équipe de professionnels peut également s'appuyer sur les observations des partenaires.

Le Centre Parental accueille de nombreuses familles monoparentales où le père est souvent absent de la vie quotidienne des enfants. Toutefois, il n'est nullement négligé. Les professionnels tentent de l'inclure dans l'accompagnement lorsque cela est possible.

L'ensemble des observations faite par l'équipe permet une réflexion collégiale lors de réunions hebdomadaires et ainsi de fixer des objectifs d'accompagnement tout en rendant le parent acteur de son parcours en le guidant dans les différentes démarches (santé, socio-professionnelle, soutien psychologique) qui lui permettront de renforcer ses compétences parentales ainsi que son statut personnel.

- ***Une prise en charge personnalisée au regard des besoins spécifiques***

En fonction des observations de l'équipe du Centre Parental, les professionnels adaptent leurs interventions auprès des familles et de leurs besoins. Cela peut concerner le lien parent-enfant, les actes de la vie quotidienne (préparer un repas pour son enfant, rituel pour le coucher, ...), des entretiens individuels et familiaux au bureau, des temps d'actions éducatives ou encore l'accompagnement vers des partenaires extérieurs.

Le soutien à la parentalité passe également par un versant matériel. Pour y répondre, le Centre Parental met à disposition des familles des logements meublés et équipés.

La place du père dans la vie des enfants est une problématique souvent rencontrée au Centre Parental. Ainsi les professionnels, en lien avec le Service de Protection de l'Enfance et en accord avec les décisions prises par le Magistrat pour les droits de visites et/ou d'hébergement, peuvent proposer des temps d'entretien au Centre Parental et veiller à l'exercice des droits du père tout en s'assurant de la sécurité de l'enfant.

- **Des visites à domicile :**

Les visites à domicile sont assurées par l'ensemble des professionnels composant l'équipe du Centre Parental, à raison de plusieurs fois par semaine. Les professionnels peuvent intervenir sur une plage horaire de 7h à 20h en semaine, leur permettant d'être présents lors des moments clés du quotidien de la famille, à savoir les levers, temps de repas, les couchers, ...

Lors de ces interventions, les professionnels ont une double casquette. En effet, ces temps privilégiés leurs permettent d'observer les relations familiales, les compétences parentales et repérer également les points à renforcer. Par ailleurs, ils peuvent également être dans une guidance importante auprès des parents et peuvent être amenés à « faire avec » le parent, sans jamais se suppléer à ce dernier.

L'objectif de ces interventions est de renforcer les compétences parentales des parents afin qu'ils gagnent en assurance et en autonomie dans la prise en charge au quotidien de leurs enfants en leur offrant un cadre adapté avec des repères sécurisés.

- **Un accompagnement auprès des différents partenaires :**

Les travailleurs sociaux peuvent proposer d'accompagner les familles lors de certains rendez-vous auprès des partenaires.

L'objectif étant que la personne soit actrice de son parcours et puisse comprendre les services du droit commun et sur la manière de solliciter en cas de difficultés sociales, professionnelles et ce, notamment lors de leur sortie du Centre Parental. C'est pourquoi dès l'admission de la famille au Centre Parental,

les professionnels se rapprochent des partenaires afin de créer un maillage permettant à la famille de s'appuyer dessus pour avancer le plus sereinement possible.

- **Des permanences quotidiennes :**

La présence accrue de l'équipe pluridisciplinaire du Centre Parental permet de rassurer les familles et offre la possibilité à ces dernières de solliciter les professionnels en cas de difficultés ou questions.

- **Des ateliers Parents - Enfant(s) :**

Les ateliers parents – enfants ont pour objectif de favoriser et de renforcer le lien entre le parent et l'enfant. Ces ateliers se déclinent sous différentes formes : des temps ludiques peuvent être proposés (après-midi jeux de société), des sorties familles (sentier pieds nus à Muttersholtz, cueillette de fraises en famille) ou encore des activités autour du jardinage (création d'un petit jardin intérieur aromatique).

C'est l'occasion pour les familles de sortir d'un quotidien souvent anxiogène et de se retrouver pour partager de réels moments de complicité et de partage. L'équipe du Centre Parental est attentive aux demandes des familles et propose ainsi un panel d'actions éducatives variées.

- **Des espaces pour les parents:**

Des temps réservés aux parents sont organisés par l'équipe du Centre Parental. Ces moments sont essentiels pour les parents afin qu'ils puissent avoir un espace de parole. Ils permettent une prise de distance avec le quotidien. Elles s'intègrent pour certains dans l'environnement local : médiathèque, sortie nature, cinéma, etc...

- **Des actions centrées auprès des enfants :**

Les actions ont lieu principalement les mercredis après-midi pour les enfants scolarisés. Ainsi, sont proposées des temps autour du jeu, d'activités manuelles ou encore de sorties. L'équipe est sans cesse à la recherche de nouvelles activités à proposer aux enfants. Ces temps sont riches car ils permettent un réel échange avec l'enfant mais permet également d'observer l'enfant dans ses interactions avec ses pairs et ce, hors la présence des parents.

- **Des espaces collectifs aménagés :**

Un espace convivial est aménagé, il permet l'accueil des familles en favorisant les échanges avec les professionnels disponibles. Un espace de jeux est également présent pour les enfants.

- **Une ouverture vers l'extérieur :**

La durée de la prise en charge au Centre Parental étant limitée dans le temps, l'équipe du Centre Parental n'hésite pas à proposer des temps d'activités à l'extérieur ou à se rapprocher des partenaires locaux tels que l'Association Générale des Familles de Sélestat afin que les parents puissent repérer des lieux ressources. De plus, l'ouverture vers l'extérieur passe également par la mise en lien avec les différents partenaires sociaux, médicaux et professionnels présents sur le secteur de Sélestat.

#### **4.2 Le volet Emploi / Formation :**

Lorsque les familles arrivent au Centre Parental, il est évoqué la question de l'insertion professionnelle. Les liens étroits avec le CHRS sont intéressants à cet endroit, les parents accueillis au Centre Parental peuvent bénéficier de temps d'actions collectives autour des questions de l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, l'accompagnement socio-éducatif proposé au Centre Parental se veut global. Ainsi, les travailleurs sociaux accompagnent les personnes vers les partenaires compétents tels que Pôle Emploi, la Mission Locale ou encore les entreprises d'insertion (tels que la SAVA, Tremplins).

Lors d'entretiens individuels, les travailleurs sociaux accompagnent les personnes dans la rédaction de Curriculum Vitae et de lettres de motivation.

Par ailleurs, les personnes peuvent également solliciter l'aide de l'équipe pour la recherche d'offres d'emplois sur les sites d'insertion professionnelle.

#### **4.3 Le volet Logement :**

Le logement mis à disposition pour les familles est un lieu de vie temporaire qui permet d'une part une protection de potentielles menaces extérieures et d'autre part il représente un espace de reconstruction des liens familiaux.

Le temps de l'accompagnement permet de soutenir les personnes dans la gestion du logement (entretien de l'espace de vie, paiement de la Participation aux Charges en fonction des revenus des familles).

Lorsque la gestion du logement est acquise, les travailleurs sociaux guident les familles autour d'un projet de relogement en prenant en compte tant les besoins des familles que leurs ressources. Cet accompagnement peut se traduire par des démarches administratives et recherche de logement dans le parc privé ou le parc social.

#### **4.4 Le volet Santé :**

A leur arrivée au Centre Parental, certaines familles peuvent nommer un manque d'intérêt pour le soin, voire présenter des carences importantes. Ainsi, l'équipe veille à l'ouverture des droits à la sécurité sociale pour les familles. Il est à rappeler que les enfants confiés dans le cadre judiciaire bénéficient d'une couverture maladie par le biais du Service de Protection de l'Enfance.

L'équipe assure une veille permanente quant aux différents rendez-vous médicaux. Le partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile permet aux familles d'être reçus par des professionnels de santé qui peuvent répondre à leurs questions mais également observer le développement de l'enfant et préconiser des suivis spécialisés si nécessaire.



L'équipe repère un manque d'informations dans le domaine de la santé, ainsi la prise de rendez-vous auprès de structures de soins tels que Centre Médico-Psychologique ou encore de médecins spécialistes tels que dentiste, ophtalmologue peut représenter d'importantes craintes auprès des parents et des enfants, il y a nécessité de rassurer la famille.

La loi du 14 mars 2016 vient renforcer le principe de prévention et crée le certificat médical à compléter par un médecin pour l'ensemble des enfants accueillis au Centre Parental. Ce document est à transmettre au Service de Protection de l'Enfance.

#### **4.5 Le volet vie sociale :**

L'insertion sociale représente un enjeu important dans le suivi mené auprès des familles. L'équipe du Centre Parental tente de proposer des actions collectives entre les différents services d'ESPERANCE, ces temps permettent de créer du lien en dehors de la structure d'accueil. Par ailleurs, l'accompagnement des familles auprès d'associations extérieures favorisant le lien social ou encore des partenaires socio-professionnels et médicaux permet une ouverture pour les familles. Il est à rappeler que cette ouverture est essentielle pour les familles notamment pour préparer la sortie du Centre Parental.

#### **4.6 La place particulière de la micro crèche sociale :**

La Micro-Crèche Sociale veille à l'épanouissement de l'enfant, à son éveil ainsi qu'à son développement dans une approche individualisée centrée sur ses besoins. La structure d'accueil et le Centre Parental sont en lien grâce à l'intervention d'une Auxiliaire de Puériculture présente sur les deux structures. L'équipe de la Micro-Crèche permet d'apporter un autre regard sur les enfants et leur développement mais également dans le lien parent-enfant notamment lors de sorties ou d'activités proposées par l'équipe.

Cette dernière invite régulièrement les parents à faire part de leurs observations et attentes quant à la structure d'accueil. En effet, les parents sont considérés comme les premiers éducateurs de la vie de leur(s) enfant(s). Cette place donnée aux parents est importante et permet une contribution supplémentaire dans le cadre du soutien à la parentalité proposé par l'équipe du Centre Parental.

#### **4.7 Activités proposées en 2019**

##### **Ateliers pour les parents :**

- Café des parents
- Intervention du CIRRD autour des écrans
- Réunion des Résidents
- Atelier cuisine

##### **Atelier parent-enfants (spécifiques pour les enfants de moins de 3 ans)**

- Atelier pâte à sel
- Atelier masques visage naturel
- Atelier lecture avec l'intervention de l'association Lire et Faire Lire

#### **Ateliers familles :**

- Après-midis jeux de société
- Petit déjeuner collectif
- Atelier bredeles de Noël
- Atelier d'activités manuelles autour de Pâques
- Atelier floral « Bienvenue au Printemps »

#### **4.8 Sorties proposées en 2019**

Dans la continuité de l'accompagnement et afin de favoriser l'ouverture culturelle et sociale, vecteur d'intégration, d'apprentissage et de découverte de soi et des autres, des sorties culturelles sont mises en place. Ainsi, tout au long de l'année 2019, des sorties ont été proposées aux familles :

- Sortie neige au Champ du Feu
- Sortie à la médiathèque de Sélestat
- Sortie à la piscine de Sélestat
- Cueillette de fraises
- Sortie au sentier pieds nus de Muttersholtz
- Sortie au Centre Equestre d'Albé
- Sortie au parc animalier Friedel d'Illkirch
- Balade au marché de Noël de Colmar

L'été 2019 aura été marqué par l'organisation d'un séjour familles à GOUMOIS. Quatre familles du Centre Parental ont participé au séjour. Chaque famille disposait d'un chalet pour y dormir. L'équipe, en concertation avec les familles, ont proposé diverses activités telles que sortie piscine avec séance détente pour les parents, visite d'une fruitière avec dégustation de fromage, descente en canoë kayak ou encore balade en forêt.

L'ensemble des repas ont été élaboré et préparé par les familles et l'équipe.

Ce séjour aura permis une réelle coupure avec le monde extérieur en permettant aux familles de se ressourcer, de partager des moments conviviaux tout en étant valoriser dans leurs compétences.

#### **V. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION**

L'année 2019, nous a amené à affiner notre pratique, à réajuster au besoin les différents outils de la loi du 2.2.2002 ainsi que la loi du 16 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance. En effet, si le travail avec le parent absent est important pour le bien-être de l'enfant, il est dans certaines situations difficile de mobiliser le parent absent. Ainsi, il nous semble pertinent d'amorcer un travail réflexif autour de la place des pères et de mettre en œuvre les conditions les plus favorables pour que l'enfant puisse avoir accès à ses deux parents.

De plus, il nous semble important d'ouvrir la structure vers l'extérieur et permettre aux familles de s'inscrire dans la cité. Ainsi, nous avons continué à solliciter les associations locales et tenter de réfléchir à un partenariat qui permettra aux familles de construire ou reconstruire du lien social.

VI. **RESSOURCES HUMAINES AU 31.12**

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI							
CDD							

VII. **PERSPECTIVES ET CONCLUSION**

Le centre parental a vu son activité en nette évolution en 2019 du fait notamment de la continuité des mesures supplémentaires validées et orientées par le SPE. Cette évolution sera désormais actée via une nouvelle convention de financement qui sera effective dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, portant la capacité d'accueil à 21 places.